

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU JEUDI 04 MAI 2023**

*Date de convocation : 26/04/2023*

*Date d'affichage : 12/05/2023*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 04 mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur David FLEURY, Madame Céline SURVILLE, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaïne ABDRAMAN DARBAYE.

**Excusés :** Madame Alicia DESSEULLES (pouvoir à Monsieur Agnès HOPQUIN), Madame Sophie GUITET, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Philippe FEUFEU et Monsieur Mathieu VIARD.

**Absents :** Madame Magali DOUCHIN, Madame Lydie OSMOND et Monsieur Gildas BAUDRY.

**Secrétaire de séance :** Madame Claude CARAU-COUVREUR.

**ORDRE DU JOUR**

1. Demande de révision libre de l'attribution de compensation par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo auprès des communes membres
2. Tarification de la location de la salle Le Métronome pour le weekend du bout de l'an (entre le 29 décembre N et 1er janvier N+1)
3. Projet de lotissement à Saint-Ébremond : mission de maîtrise d'œuvre et choix du bureau d'études
4. Subventions associations 2023 :
  - correctif du montant attribué à l'association croix de guerre
  - inauguration du complexe sportif de Canisy par le FC3 Rivières
5. Avis du conseil municipal sur la proposition de nom du nouveau complexe sportif de Canisy (terrains de foot-vestiaires)
6. Gestion du personnel : mouvements au sein des services
7. Questions diverses

I - DEMANDE DE REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ST-LO AGGLO APRES DES COMMUNES MEMBRES  
CM2023-05-04-001

Le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo, lors de sa séance du 27 mars 2023, a décidé d'instaurer une révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant.

En effet, Saint-Lô Agglo met en avant l'évolution de la situation financière (contexte économique, politique, charges vs compétences à gérer) dont elle doit faire face et les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de son projet de territoire.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a pu s'informer de la situation financière de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo en participant aux réunions organisées à cet effet, et a reçu le dossier complet. Il précise qu'il n'est pas possible de réviser une attribution de compensation sans que la commune n'ait auparavant donné son accord à cette révision.

Monsieur le Maire fait un rappel de ce que sont les attributions de compensation pour CANISY : Elles émanent de la fusion de la communauté de communes de Canisy en 2017 avec la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

Lors de la fusion en 2017 avec Saint-Lô Agglo, un état des compétences transférées de part et d'autre a conduit à établir un montant de compensation (au bénéfice de la commune qui a dû reprendre un certain nombre de compétences à sa charge).

Pour CANISY, le montant net annuel perçu est de 207 307€ (77 595 € part retour compétences - voir tableau ci-dessous et 129 512 € pour la part fiscale).

Retour compétence		Transfert compétence	
voirie	48 916,48 €	Eclairage ZA	746 €
subventions	1 461,37 €	Sport	1 905 €
informatique école	3 686,59 €	CLSH	13 219 €
informatique gestion	3 996,70 €	Equip sport	4 706 €
Mediathèque	37 000,00 €	ADS (urba)	5 404 €
Section VTT collègue	3 110,00 €	21/10/2019 PLUI	1 836 €
2022 fin ADS et rbs commune			- 5 404 €
et constat 2022 PLUI retiré aussi des compensation			- 1 836 €
<b>Total AC Compétence</b>	<b>98 171,14 €</b>		<b>20 576 €</b>
<b>solde à percevoir</b>	<b>77 595,24 €</b>		

Toutes les charges pour la reprise de la compétence de la médiathèque n'ont pas été prises en compte : emprunt, amortissement bâtiment laissant un reste à charge à la commune de CANISY qu'elle doit supporter tant que la compétence sera exercée. (16 € par habitant supporté par la commune pendant 10 ans).

Les TAPS (compétence de l'ex-communauté de communes du canton de Canisy) ont été arrêtées supprimant ainsi une charge pour l'Agglo (gain SLA : 18K€ - 9.70 € par habitant).

La problématique soulevée par Saint-Lô Agglo dépend avant tout des choix politiques lors de la création de Saint-Lô agglo en 2014 ; la fusion en 2017 n'a pas engendré de charges supplémentaires pour la communauté d'agglomération.

L'Agglo demande une baisse des compensations à hauteur de 10 euros par habitant, soit un montant de 18 560 euros et il a été évoqué de revoir cela dans deux ans. Si on peut comprendre le besoin de financement, l'approche compensation n'est pas la bonne réponse. L'Agglo aurait pu augmenter sa fiscalité, nous allons désormais vers une agglo à deux vitesses. Au regard des informations transmises, l'impact de la fusion de 2014 sur les finances est conséquent ; ce qui n'a pas été le cas en 2017. Il y a eu des erreurs en 2014, et nous sommes la victime des grosses structures collectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CANISY ne donne pas son accord à la révision libre d'une attribution de compensation telle que voulue par Saint-Lô Agglo. Par conséquent le conseil municipal est contre l'instauration d'une attribution libre de 10 € par habitant et par an à compter de 2023 (11 voix contre, 4 abstentions, 1 voix pour).

## II - TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE LE METRONOME POUR LE WEEK-END DU BOUT DE L'AN (ENTRE LE 29 DECEMBRE N ET 1<sup>ER</sup> JANVIER N+1) CM2023-05-04-002

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place un tarif exceptionnel de location de la salle Le Métronome le weekend de la Saint Sylvestre (bout de l'an).

Monsieur le Maire suggère d'appliquer un tarif de 1000 € la location pour le weekend du bout de l'an. Certains conseillers suggèrent de fixer le montant de la location à 1200 €. Deux tarifs sont donc proposés 1000 € et 1200 €.

Après en avoir délibéré, huit conseillers sont pour fixer le montant de la location à 1000 €, et huit conseillers sont pour le fixer à 1200 €. Le vote est égalitaire, seulement la voix de Monsieur le Maire étant prépondérante, le montant de location pour le weekend de la Saint Sylvestre (bout de l'an) est fixé à 1000 €.

## III - PROJET DE LOTISSEMENT A ST-EBREMOND : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE CM2023-05-04-003

La commune dispose d'un terrain en zone urbanisable rue des Saults pour y réaliser un nouveau lotissement. Des bureaux d'études ont été consultés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre afin d'accompagner la commune dans l'étude, l'appel d'offre, le permis d'aménager, etc.



▲ Parcelle section 465AA- N° 81 -  
9600m2 environ

Trois bureaux d'études ont répondu :

	Mission	Base honoraire	Coût honoraire	Coût viabilisation lot sur réalisations
<u>Geosat</u>	Missions MO base 16 lots - divers missions	16 * 1350 €	21 700 €	Exemples : de 15 à 21K€
<u>Planis-Prytech</u>	Equipe pluridisciplinaire dont paysagistes – Missions OK avec PA	Chaque mission est valorisée - Forfait	19 450 €	Pas d'exemple proposé
TECAM	Equipe pluridisciplinaire dont paysagistes – Missions OK avec PA	Chaque mission est valorisée - Forfait	21 600 €	Exemples de 13 à 23K€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société TECAM, mieux disante, pour l'ensemble des missions proposées, pour un montant de 21 600 € HT.

#### IV - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

CM2023-05-04-004

- **Correctif du montant attribué à l'association nationale des croix de guerre et valeur militaire**  
L'association nationale des croix de guerre et valeur militaire, section de la Manche a fixé le montant de la cotisation 2023 à 50 €, au lieu des 35€ attribués lors de la séance du conseil municipal du 03/04/2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de corriger le montant attribué lors de la séance du 03 avril et de porter la subvention à 50 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

- **Inauguration du complexe sportif - demande de subvention sur la base de 3000 euros**

Le FC3 Rivières souhaite organiser un temps fort pour l'inauguration du nouvel équipement sportif (terrain de foot, vestiaires et club house). Cette manifestation se déroulera le samedi 03 juin 2023. Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 3000 € au club FC3 rivières dans le cadre de l'organisation des festivités du 03 juin - inauguration du complexe de sport de CANISY.

Le club couvrant le territoire est invité à solliciter d'autres communes.

#### V - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION DE NOM DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF DE CANISY (TERRAINS DE FOOT-VESTIAIRES)

CM2023-05-04-005

Le club de Foot FC3Rivières propose de nommer le nouveau stade de foot à Canisy. Le nom choisi est Pierre LERESTEUX.

Monsieur Pierre LERESTEUX a commencé comme joueur à Bayeux et a fini au FC Saint-Lô ; il a été entraîneur à Canisy, puis au FC Saint-Lô et à Avranches ; dirigeant au FC Saint-Lô, puis président du District de la Manche, puis président de la Ligue de la Manche, puis président de la Ligue de Normandie qui regroupe 847 clubs.

Depuis 2011, il fait partie de la Fédération Française de Foot, chef de délégation pour l'équipe de France espoir.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce choix et donne un avis favorable.

#### VI - GESTION DU PERSONNEL : MOUVEMENTS AU SEIN DES SERVICES

Monsieur le Maire fait part au conseil de la situation de l'emploi au sein des différents services de la commune de CANISY.

**Service administratif** : Mme Ludivine Bouin a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai suite à mutation ; un recrutement a été validé, mais depuis le candidat s'est désisté pour occuper le poste vacant à temps plein - un nouveau recrutement va être lancé ; en attendant Mme Annabelle Mariette assure via le centre de gestion le remplacement de Mme Bouin à temps non complet - 17h50/35h00.

**Service école-CLSH** : Mme Charlotte Hamel est en disponibilité - suite à la réorganisation côté école, le poste pourrait être supprimé - à valider avec le centre de gestion.

**Service technique** : Effectif 4 titulaires. Actuellement 2 agents sont en arrêt maladie et un agent sera en disponibilité à compter de juin ; présence de 2 agents de remplacement en CDD.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une hypothèse d'organisation qui intégrerait un responsable technique pour encadrer l'équipe technique, organiser, planifier et suivre les travaux. Une offre d'emploi avec un recrutement sur un grade d'agent de maîtrise ou technicien a été diffusée sur le site emploi territorial.

#### CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE CM2023-05-04-006

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 3<sup>o</sup>,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison de la nécessité à renforcer les services techniques en période printanière et estivale,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet, soit 35h00mn/35h, pour quatre mois, du 15/05/2023 au 14/09/2023, pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments publics.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire
<b>Commune historique de Canisy :</b>	
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	24h24mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	23h08mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	19h25mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	19h58mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	23h40mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	24h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	30h23mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC
Adjoint d'animation territorial de 1 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC
<b>Commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé :</b>	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	3h27mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe (CDD article 3-3)	24h15mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe (CDI - article 3-3)	22h07mn/35h TNC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI - article 3-3)	23h39mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 <sup>e</sup> classe)	17h30mn/35h TNC
<b>Commune nouvelle de CANISY</b>	
Adjoint d'animation territorial	30h00mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial	31h54mn/35h TNC
Adjoint technique territorial	19h17mn/35h TNC
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial (CDD article 3-I <sup>o</sup> ) (01/03/2022-31/08/2022) (01/09/2022 - 30/11/2022)	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	24h24mn/35h TNC
Adjoint administratif territorial	35h/35h TC
Adjoint technique territorial (CDD 2 <sup>o</sup> article L.332-23) (15/05/2023 - 14/09/2023)	35h/35h TC

## VII- QUESTIONS DIVERSES

### Élections sénatoriales - désignation des délégués des conseillers municipaux le 09 juin 2023

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se réunir le vendredi 9 juin à 9h00 pour désigner les délégués ; après débat, il a été convenu que le conseil se tiendrait le 9 juin à 8h00.

### Remplacement d'une borne incendie

La borne incendie du breuil a été remplacée.

#### Local mis à disposition

Le local face à l'église de St Ebremond (anciens toilettes publiques) a été demandé par le comité des fêtes pour stocker du matériel, le comité va démonter l'intérieur et une porte sera mise, la toiture a été refaite.

#### Entretien du presbytère

La cheminée du presbytère est bouchée, le conduit n'est pas gainé, il faut effectuer un ramonage.

#### Acquisition d'un tracteur

Monsieur Gérard DUVAL présente deux devis pour l'acquisition d'un tracteur :

- entreprise Motin : un tracteur Macé Fergusson de 100ch avec fourche, d'occasion, il a 5800 heures d'utilisation au prix de 39 000 € HT ;
- entreprise QMD : un tracteur Kioti de 60 ch, neuf au prix de 54 500 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Motin pour un montant de 39000.00 € HT.

#### Acquisition d'une remorque

Le conseil valide l'acquisition d'une remorque tribenne avec les côtés qui se rabattent pour un montant de 6890.00 € HT.

#### Parcelles des jardins partagés

Monsieur Sébastien DUPARD fait le point sur les parcelles "jardins partagés" retenues par les habitants : 12 parcelles sur 13 ont trouvé preneur. Il est proposé que 3 personnes maximum, extérieures à la commune, puissent louer une parcelle de jardin, si toutefois il reste des parcelles disponibles. Le conseil municipal y est favorable, tout en indiquant que les habitants de Canisy restent prioritaires.

#### Illuminations de Noël

Madame Claude CARAU COUVREUR sollicite 3000 € pour la réparation des décorations de Noël. Le conseil municipal est favorable à la dépense.

#### Soirée agent communaux - conseillers municipaux

Sur proposition de Madame Maryvonne Lefrançois, le conseil valide la proposition d'organiser une soirée conviviale avec les agents communaux le mardi 27 juin en soirée.

#### Villes en scènes

Madame Marie-Pascale HOUBEN informe le conseil avoir constitué une équipe de 14 bénévoles pour l'organisation à la salle Le Métronome des trois spectacles « Villes en scène » (07 novembre 2023, 16 janvier 2024, et 26 mars 2024).

Le lancement de la saison aura lieu le 19 septembre prochain à la salle Le Métronome.

#### Calendrier des manifestations

08 mai : cérémonie du souvenir à Canisy, rendez-vous à 10h à la salle polyvalente - messe à 10h30 - cérémonie cantonale

08 mai : tournoi de foot organisé par le FC3 Rivières à Gourfaleur

03 juin : inauguration du terrain de foot à Canisy  
04 juin : concert de l'école de musique Canisy Marigny au Métronome  
09 et 11 juin : fête communale St Ebremond - soirée Cabaret et Braderie  
24-25 juin : concert de l'Ensemble Vocal de Canisy - Métronome  
25 juin : 8h VTT organisé par Passion Deux Roues à Canisy

Prochaines réunions de conseil municipal

Vendredi 9 juin (à 8h00) et jeudi 06 juillet.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,

A black ink signature, likely of the Mayor, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by several loops and a horizontal line at the end.

le secrétaire de séance,

A blue ink signature, likely of the Secretary, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by several loops and a horizontal line at the end.